



**Programme d'actions volontaires ZSCE du BV de la Seiche :
Résultats analyses Reliquats Post Absorption
Bilan de la campagne 2020**

Contexte de la réalisation des prélèvements :

L'arrêté préfectoral du 15 juillet 2019 [définissant le programme d'actions volontaire visant à diminuer le risque d'érosion des sols sur certains secteurs du bassin versant de la Seiche] fixe dans son article 4 des mesures pour réduire le risque de fuites d'azote par lessivage :

- participation à des campagnes annuelles d'analyses de reliquats d'azote post-absorption (RPA) sur culture de maïs sur une à deux parcelles par exploitation dans la zone visée,
- accompagnement technique proposé pour les exploitants dont au moins l'une des mesures de reliquats post-absorption est supérieure de 50 % à la valeur médiane de l'année.

Pourquoi utiliser le Reliquat Post Absorption (RPA) ?

Le Reliquat Post-Absorption indique le niveau d'azote minéral présent dans le sol à la fin de la période d'absorption de la culture en place, et avant le redémarrage de la minéralisation de fin d'été. Pour le maïs, la culture n'absorbe plus d'azote environ 40 jours après la floraison : c'est pour cette raison que les RPA sont réalisés à partir de la fin août, avant les ensilages. Ces RPA sont réalisés par analyse d'horizons de terres par tranche de 30 cm.

C'est le principal indicateur de résultat en matière de pollutions diffuses agricoles pour les nitrates. Il est influencé par les conditions climatiques, les précédents culturaux (présence de prairie dans la rotation, par exemple) et les pratiques de fertilisation des cultures. La comparaison à une valeur médiane sur un secteur climatique homogène permet de prendre en compte dans l'analyse la variabilité liée aux conditions climatiques.

Méthodologie de prélèvements :

Ciblages des parcelles :

Sélection aléatoire par la DDTM 35 de 2 parcelles en maïs (voire 1 seule parcelle si parcelle en maïs unique) sur la zone nitrates définie dans le programme d'actions volontaires.

**Pour 2020 =
523 parcelles
281 exploitants**

Réalisation de prélèvements :

Campagne d'analyses de RPA sur culture de maïs réalisée entre le 24 août et le 11 septembre 2020 :
- Prélèvements réalisés par la société ROUTIER Environnement
- Analyses effectuées par le laboratoire AUREA AGROSCIENCE.

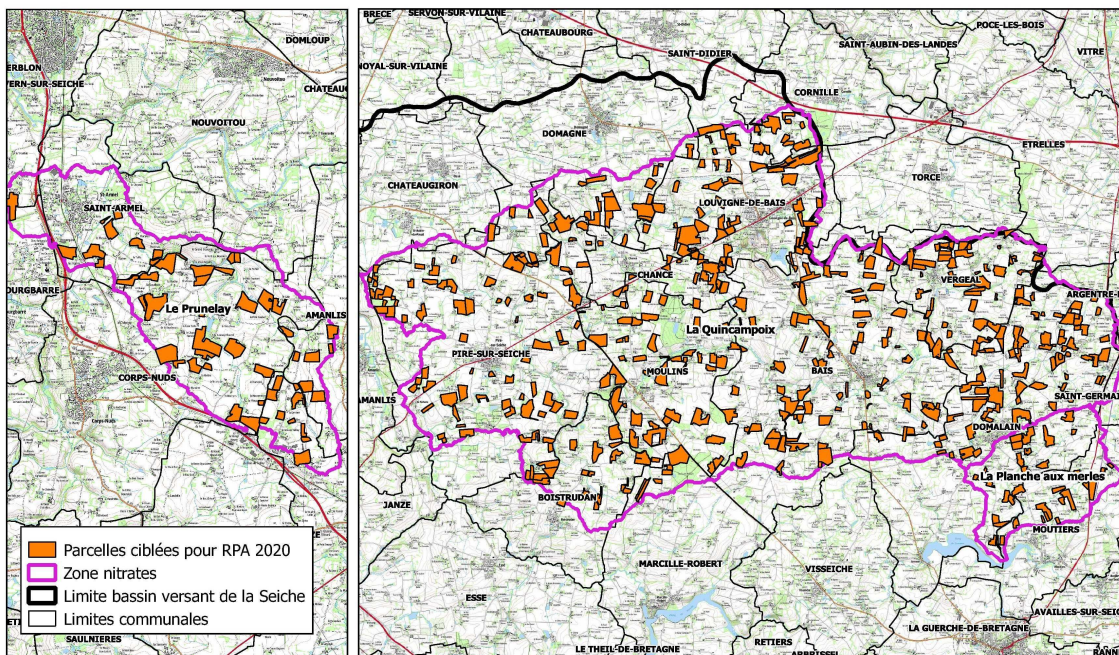
Modalités de prélèvements :

- Utilisation gouge à marteler de diamètre 15 mm (matériel identique utilisé pour tous les préleveurs)
- 2 horizons prélevés (H1 = 0-30 cm ; H2 = 30-60 cm)
- 8 sondages par échantillon réalisés tous les 5 mètres sur une diagonale de prélèvements (géolocalisation des diagonales)

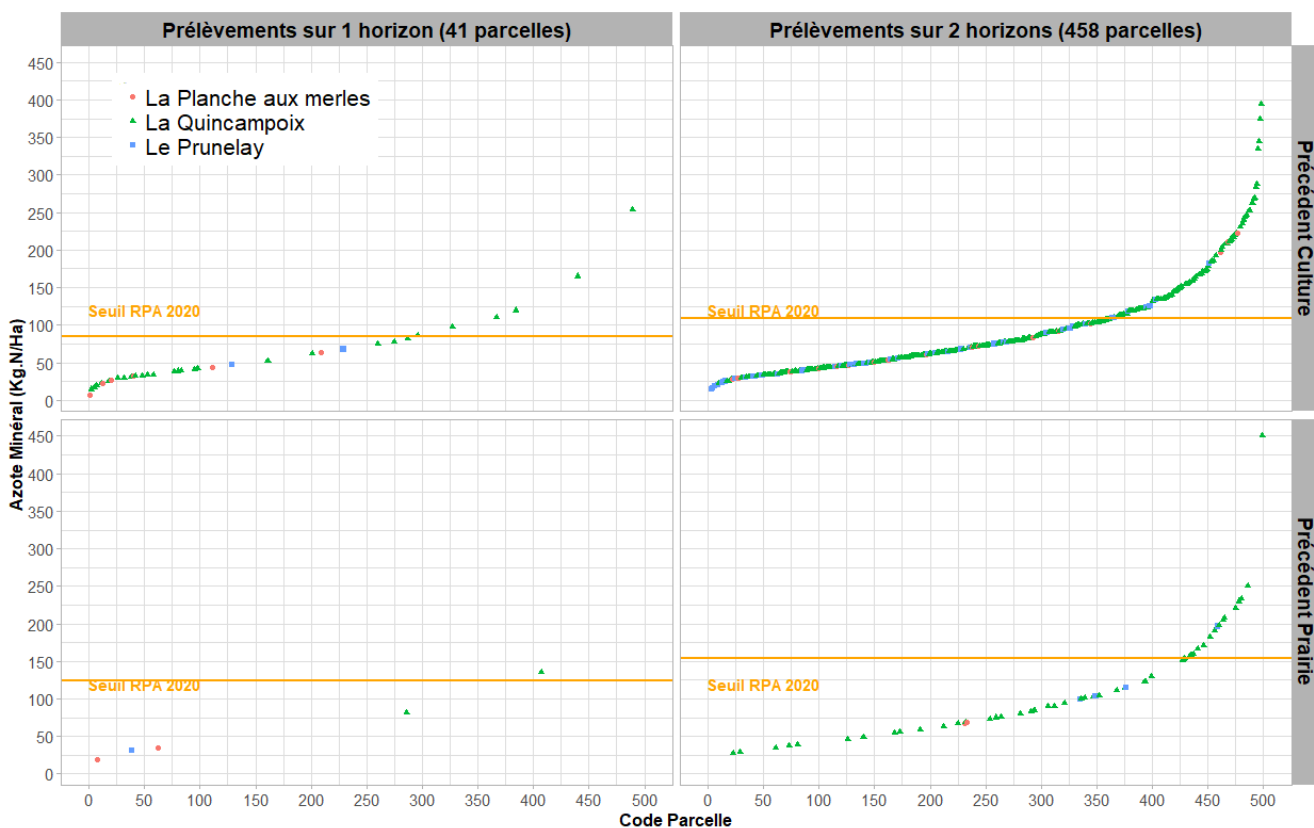
Résultats campagne 2020 :

499 prélèvements réalisés pour 272 exploitants : 458 sur 2 horizons et 41 sur 1 horizon

	Précédent cultural	Nb parcelles prélevées	Valeur RPA médian (KgN/ha)	Valeur seuil (=médiane x 1,5) (KgN/ha)	Nb parcelles > valeur seuil	% sur parcelles prélevées > valeur seuil
Prélèvements sur 2 horizons (H1+H2)	Culture	401	72	108	107	27 %
	Prairie	57	103	154	17	30 %
	Total	458	-	-	124	27 %
Prélèvements sur 1 horizon (H1)	Culture	36	56	84	6	17 %
	Prairie	5	83	124	1	20 %
	Total	41	-	-	7	17 %



Localisation des parcelles ciblées pour les analyses RPA de la campagne 2020



Distribution des résultats d'analyses RPA

Chaque point représente une valeur de RPA obtenue pour une parcelle. Les 499 parcelles sont classées par ordre croissant des valeurs de RPA obtenues et leur rang est indiqué en abscisse (Code Parcelle). Le code couleur pour chaque point correspond à la localisation de la parcelle dans un des trois sous bassins versants. Les valeurs de seuils RPA indiquées en orange sont établies en fonction du précédent et du nombre d'horizons prélevés.